

## LE PLU POUR LES NULS

## Le zonage

PLU Cabriès

 n°2  
06/10/2016

<b>Le zonage</b>	<p>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) découpe le territoire de la commune en plusieurs zones distinctes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les zones urbaines (U)</b> - secteurs déjà urbanisés où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.</li> <li>- <b>Les zones à urbaniser (AU)</b> - secteurs peu ou non équipés ouverts à l'urbanisation sous forme des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).</li> <li>- <b>Les zones agricoles (A)</b> - secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles</li> <li>- <b>Les zones naturelles et forestières (N)</b> secteurs protégés en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, présentant un intérêt esthétique, historique, écologique, les exploitations forestières.</li> </ul>
<b>Zone U</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UA : centres anciens de Cabriès, Calas, et le hameau de Violet</li> <li>- UB : périphérie de Calas, périphérie de Cabriès, et le Verger</li> <li>- UC : zone urbaine de « campagne » : Boulard/Fontaube, La Milane, Le Gay, et le Lac Bleu</li> <li>- UR : zone urbaine de « rattrapage » : route de Rans, route des Grandes Terres et av Eugène Mirabel</li> <li>- UE : constructions nécessaires aux services publics avec un intérêt collectif : pôle équipement R. Martin, poste électrique, école, maison de retraite, parc club de l'Arbois</li> <li>- US : équipements activités sportives et de loisirs : golf, centre hippique, hébergement touristique</li> <li>- UZ : zones activités économiques : Grande Campagne, zone artisanale située le long de l'autoroute, auberge des Ceps, Trebillane</li> </ul>
<b>Zone AU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette zone correspond aux espaces ouverts à l'urbanisation</li> <li>- 1AU : ces zones font l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation – entrée nord de Calas (le plan de Lamanon), les Moulières de Pagnol, le Jas, St Victor (PC en cours) + extension, Canto Perdrix</li> <li>- 1AUZ : pour l'accueil d'activité économique – Petite Campagne/La Colle d'Argème sud</li> <li>- 2AU : zone insuffisamment desservies par les équipements publics (en complément aux zones 1AU objets d'une OAP)</li> </ul>
<b>Zone A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux sont situées au nord de Cabriès dont la plaine de la Guérine</li> <li>- Apr : Grand Vallat et plaine de l'Arbois</li> <li>- Ae : station d'épuration située au Grand Vallat</li> </ul>
<b>Zone N</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone N est soumise aux aléas feux de forêt et inondation</li> <li>- Npr inclus Natura 2000, ZNIEFF ainsi que les parties en cours de classement (Réaltor, plateau de l'Arbois)</li> <li>- Nh espaces pour les aménagements du centre hippique</li> <li>- Ng espaces dédiés pour le parcours de golf</li> </ul>

Pour en savoir plus : sur demande l'ADSR met à disposition le projet de PLU de Cabriès